

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de SAINT-GILLES et BELLEGARDE

Le projet concerne : demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code de l'environnement pour le Projet de Véloroute ViaRhona, section du pont d'Espeyran à St Gilles au port de Bellegarde sur les communes de Saint-Gilles et de Bellegarde.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 21/10/2024 N° 30-2024-10-21-00001 sur le territoire de la commune de Saint-Gilles du 12 novembre 2024 à 9h00 (ouverture) au mercredi 11 décembre 2024 à 17h00 (clôture).

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le Conseil Départemental du Gard pour le projet de Véloroute ViaRhona, section du pont d'Espeyran à St-Gilles au port de Bellegarde sur les communes de Saint-Gilles et Bellegarde.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

– Par le préfet du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement,

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est M. MANONVILLER Bertrand (suppléant M .ALLIER Vincent) par décision E24000085/30.

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces comportant les pièces du projet de véloroute Via Rhôna, la demande d'autorisation environnementale (autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000), évaluation environnementale du projet comportant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 16 juillet 2024 ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie de Saint-Gilles et de Bellegarde, pour être mis à disposition du public durant la durée de l'enquête. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Gilles et de Bellegarde aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5728>, sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Projet-Veloroute-via-Rhona-troncon-St-Gilles-a-Bellegarde-sur-la-commune-de-St-Gilles-et-Bellegarde> , pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement en mairies de Saint-Gilles et de Bellegarde pendant les heures d'ouverture habituelles des mairies.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences en mairie de Saint-Gilles, siège de l'enquête ainsi que par courrier au commissaire-enquêteur via la mairie de St-Gilles, sur l'adresse mail: enquete-publique-5728@registre-dematerialise.fr et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5728>

Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5728> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
12/11/24	09h00 à 11h00	Maire de Bellegarde Place Charles-de-Gaule 30127 Bellegarde
20/11/24	10h00 à 12h00	Mairie de Saint-Gilles Place Jean Jaurès 30800 Saint-Gilles
29/11/24	15h00 à 17h00	Maire de Bellegarde Place Charles-de-Gaule 30127 Bellegarde
11/12/24	14h00 à 17h00	Mairie de Saint-Gilles Place Jean Jaurès 30800 Saint-Gilles

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée au :
Conseil Départemental du Gard -3 rue Guillemette - 30044 NÎMES cedex 9
mail : marie-claire.guillon@gard.fr

Le présent avis sera affiché dans la mairie de Saint-Gilles et de Bellegarde, il sera également affiché par les soins du demandeur sur les voies d'accès et sur les lieux prévus du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la DDTM du Gard service Eau & Risques, dès la publication de cet avis.

Le rapport et les conclusions motivées que le commissaire enquêteur est tenu de rendre 30 jours après la clôture de l'enquête, sont mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Gilles, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard (service eau et risques) ainsi que sur le site internet de la préfecture www.gard.gouv.fr et sur le registre dématérialisé près cité pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.